



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 10 décembre 2018,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} Adjoint - M. François KELLER, 2^{ème} adjoint –Mme Véronique LIDIN, 3^{ème} adjointe – Mme Isabelle METZGER, 4^{ème} Adjointe – Mme Gabrielle WALCH – Mme Sylvie HILBOLD M. André DUSIC – Mme Brigitte HORNY –Mme Agnès HARNIST – M. Robert BLIND – Mme Pierrette LERDUNG – Mme Maryse DELATTRE – M. Philippe WALCH.

Absents excusés : M. Jean-Paul DIETSCH – M. Yannick BERBETT - M. Pascal HELL (*qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN*) – M. Claude LEBOURGEOIS

Également présents :

M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

M. Robin GOEPFERT, auditeur libre.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN 3^{ème} adjointe, assistée de Christophe GISSINGER

M. le Maire adresse ses salutations d'usage à l'ensemble des personnes présentes pour cette dernière séance de l'année 2018 qui suit la remise des dons de la 3^{ème} édition de la Semaine Sans Télé (1 600 €) à l'association Part'âge Sep Wal.

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2018

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales.
- B. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau pour l'année 2017
- C. Attributions de Compensations définitives pour l'année 2018

POINT 3 : PERSONNEL COMMUNAL

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

POINT 4 : ENVIRONNEMENT

- Enquête publique dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le site de la carrière d'Altkirch

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES**POINT 7 : DIVERS****POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2018**

M. le Maire demande si les conseillères et conseillers ont des remarques à émettre suite au PV de la dernière séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES**A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales.****SIGFRA**

Monsieur François KELLER souhaite apporter des précisions sur le dernier comité syndical du SIGFRA, qui a validé les nouveaux statuts du syndicat, et dont il a été question lors de la séance du 20 novembre dernier.

Il rappelle que la cotisation de 2,5% sur les ventes de bois a représenté 3 660 € pour cette année 2018. La nouvelle cotisation à l'hectare de 7 €, coûterait quant à elle à 3 300 €.

La commune ne serait donc plus impactée par les frais de fonctionnement du SIGFRA dans la mesure où les frais à couvrir resteront bien les mêmes. Il ne s'agit pas de frais liés directement aux ventes bois mais à la gestion des ouvriers sylvicoles, à l'assistance à la main d'œuvre ou au bois de service).

Le Maire précise que les statuts modifiés seront soumis au Conseil Municipal lors de la première séance de l'année 2019.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Le Maire et nos deux autres conseillers communautaires, Véronique LIDIN et Jean-Yves MOSSER font le point sur les nombreux dossiers en cours au niveau de notre intercommunalité et qui ont récemment été traités en Bureau ou lors du Conseil Communautaire de 13 décembre dernier.

- **Gestion des déchets** : la redevance incitative sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle sera composée d'une part fixe qui comprend 3 levées du bacs OM (noir) par semestre, le tri sélectif, les biodéchets et l'accès aux déchetteries (18 passages annuels). Le montant de cette part fixe est déterminé par la composition du foyer (volume du bac noir). La part variable ne concernera donc que l'enlèvement des ordures ménagères. Les citoyens recevront prochainement une facture blanche leur permettant de connaître le montant qui leur aurait été facturé pendant la période de test. D'autres sujets restent ouverts notamment la problématique des couches pour les assistantes maternelles, la gestion des dépôts sauvages...

- Accueil des gens du voyage : Le conseil communautaire a entériné la création d'une aire d'accueil d'une capacité envisagée de 20 places sur un terrain cédé par la Ville d'Altkirch dans la ZI des Casernes. Le Maire tient à saluer la démarche volontaire du Maire d'Altkirch et de son conseil municipal qui va enfin permettre d'avancer sur ce sujet éminemment sensible. Le budget envisagé est de 600 000 €. Les travaux devraient être achevés en 2020.
- Assainissement : Le marché relatif aux travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement a été attribué, pour notre secteur, à l'entreprise ENCER.
- Transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019 : Le service de l'eau deviendra intercommunal, bien que le changement soit pour la commune de moindre mesure car la délégation de service public nous liant à Véolia se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2022. Nos services devront, à compter de 2019, gérer le réseau d'éclairage public puisque la compétence reviendra à la commune. Un nouveau contrat de maintenance a été établi avec l'appui des services de la communauté de communes qui resteront un appui technique précieux dans les premiers temps de reprise de la compétence. Concernant le budget pour la gestion de cette compétence c'est la CLECT qui devra définir une clé de répartition cohérente.
- Attribution des subventions : Une nouvelle grille d'attribution a été définie, les dossiers de subvention destinés aux associations seront très rapidement mis à jour et disponible sur le site internet de la communauté de communes.
- GERPLAN : un crédit de 20 000 € est envisagé pour la participation de l'EPCI au projet d'aménagement de notre zone Nature.

SIAC

Madame Sylvie HILBOLD et Madame Isabelle METZGER ont participé au dernier comité du SIAC du collège d'Hirsingue qui s'est tenu le 27 novembre 2018.

Cette année l'établissement compte 17 classes pour 485 élèves. L'équipe pédagogique se félicite de la nette amélioration dans l'acquisition du socle commun et de la réussite de l'orientation scolaire des élèves.

La participation des communes n'augmente pas pour cette année scolaire 2018/2019 (il est rappelé que la commune de Carspach n'est pas concernée car uniquement cooptée dans le syndicat) et est arrêtée à 286,97 € par élèves (10,173 € par habitant).

Le syndicat sera intégré à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2019 mais le fonctionnement restera strictement inchangé.

Enfin, un bilan des actions du SIAC a été dressé, il permet de voir que le syndicat a investi 120 000€ dans le soutien à la politique éducative du collège Dadelsen.

EPAGE DE LA LARGUE

Monsieur André DUSIC était invité à la récente réunion de l'EPAGE de la Largue (anciennement SMARL). Il a principalement été question de données chiffrées mais également de l'adhésion de la commune de Levoncourt à l'établissement.

B. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau pour l'année 2017

Monsieur le Maire précise que le rapport annuel de la Communauté de Communes SUNDGAU pour l'année 2017 est remis à chaque conseillère et conseiller.

Il présente ensuite le document à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités de la Communauté de Communes SUNDGAU pour l'année 2017.

C. Attributions de Compensations définitives pour l'année 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), il est nécessaire de déterminer pour l'exercice 2018, les montants des Attributions de Compensation Définitives (AC) des Communes membres de la Communauté de Communes Sundgau.

A travers l'AC, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a vocation à reverser à la Commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En 2018, la CCS se voit transférer les compétences GEMAPI par toutes les ex Communautés, hormis la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, et « Périscolaire » par l'ex Communauté de Communes du Jura Alsacien.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé son rapport en date du 10 juillet 2018. Il a été approuvé à la majorité qualifiée des communes concernées, à savoir au moins 2/3 des communes représentant 50 % de la population.

Le Conseil Communautaire a validé un calcul des Attributions de Compensation selon une fixation libre, qui se détaille comme suit :

- aucune charge GEMAPI retenue, considérant la taxe GEMAPI appliquée au contribuable
- transfert de la charge "Périscolaire" rapportée à un service rendu sur une année, pour les communes qui ne proposait ce service que depuis le 1^{er} septembre 2017.

Si une commune ne délibère pas ou rejette la proposition de calcul, le calcul des attributions de compensation définitive pour celle-ci se fera automatiquement selon le droit commun.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2018,
- Vu le rapport de la CLECT 2018 de la CCS,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018,
- Vu la délibération de la Commune en date du 11 septembre 2018 approuvant le rapport de la CLECT,
- Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes concernées,
- **approuve** la calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2018 pour la commune de Carspach, selon le calcul précité, qui s'élève donc à 197 564,00 €
- **valide** la régularisation calculée entre l'attribution de compensation provisoire 2018 et l'attribution de compensation définitive.

POINT 3 : PERSONNEL COMMUNAL

- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2018 une délibération concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire avait été approuvé.

Or, cette délibération est illégale dans la mesure où les bénéficiaires et emplois concernés ainsi que les modalités de versement ne correspondent pas aux lois et règlements en vigueur.

Le conseil approuve à l'unanimité le retrait de la délibération du 16 octobre 2018.

Le Maire propose ensuite de délibérer sur l'attribution de l'IHTS

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;
- Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Vu la circulaire NOR LBLB0210023C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que les heures supplémentaires sont des heures effectuées, à la demande du chef de service, dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail ;

Considérant que le travail supplémentaire accompli entre 22 heures et 7 heures est considéré comme travail supplémentaire de nuit ;

Décide

- Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2019, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) instaurée à compter du 1^{er} août 2009 par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2009 est complétée de la manière suivante :
- Article 2 : Peuvent prétendre à la compensation des heures supplémentaires, dès lors qu'ils exercent des fonctions dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, les fonctionnaires territoriaux (stagiaires et titulaires), et les agents contractuels de droit public relevant de la catégorie C et de la catégorie B.
Les agents publics exerçant leurs fonctions à temps non complet ou à temps partiel peuvent également prétendre au bénéfice de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS).
- Article 3 : Les heures supplémentaires accomplies de nuit ou accomplies au cours d'un dimanche ou d'un jour férié sont majorées dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération.
- Article 4 : Le nombre des heures supplémentaires accomplies ne peuvent dépasser un contingent mensuel de 25 heures pour un agent public exerçant ses fonctions à temps complet.
- Article 5 : À défaut de la compensation sous la forme d'un repos compensateur, l'autorité territoriale est autorisée à indemniser les heures supplémentaires, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- Article 6 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune

POINT 4 : ENVIRONNEMENT

- **Enquête publique dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le site de la carrière d'Altkirch**

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique est actuellement en cours dans le cadre d'une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le site de la carrière d'Altkirch par la société HOLCIM Haut-Rhin.

Le dossier d'enquête publique est notamment disponible à la Mairie d'Altkirch mais également sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin.

Les conseils municipaux des communes incluses dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique sont amenés à se prononcer sur le dossier.

Les services de la commune ont ainsi étudié les différents éléments composant le dossier d'enquête publique, notamment les études d'impacts, de dangers mais aussi les avis rendus par l'Agence Régionale de Santé et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est.

La demande de la société HOLCIM HAUT RHIN consiste, pour son site de carrière d'Altkirch, en :

- le renouvellement partiel du droit d'exploiter la carrière de roche calcaire et de marnes, pour une durée d'exploitation de 10 ans et la poursuite d'exploitation d'installations connexes

- (installation de traitement des matériaux extraits ; stockage des matériaux d'exploitation inertes avant réutilisation pour la remise en état du site à la fin de son exploitation)
- la poursuite d'exploitation d'une activité de transit des déchets non dangereux non inertes provenant d'entreprises extérieures et qui sont valorisés dans l'usine de cimenterie du demandeur exploitée à Altkirch, riveraine du site de la carrière.

S'agissant de la partie de carrière pour laquelle le renouvellement d'exploiter n'est pas sollicité, une déclaration de cessation d'activité a été adressée au préfet le 30 juillet 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

A la vue des éléments présentés dans le dossier d'enquête et notamment des garanties apportées en matière de respect de l'environnement, de protection des populations mais également liées à la remise en état du site lors de la cessation d'activité ;

- émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter présentée par la société HOLCIM Haut-Rhin

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

- **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Pour faciliter le fonctionnement de la Commune et afin de permettre de mandater les dépenses d'investissements réalisées avant le vote du budget primitif et non couverte par les restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dépenses d'investissement inscrites au budget 2018 (hors remboursement d'emprunts et travaux sous mandats) : 878 717,15 € €.

Soit le plafond défini au quart de cette somme : 219 779,00 €

Réparti de la manière suivante :

<u>Chapitre 20</u>	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
Article	2051 Concessions et droits similaires	4 000,00 €
<u>Chapitre 21</u>	Immobilisations corporelles	26 500,00 €
Article	21311 Hôtel de Ville	3 000,00 €
	21318 Autres bâtiments	19 000,00 €
	2183 Matériel bureau et informatique	3 000,00 €
	2184 Mobilier	1 500,00 €

Chapitre 23	Immobilisations corporelles	40 000,00 €
Article	2312 Aménagement de terrains	40 000,00 €
Opération n°13	Travaux de voirie	129 279,00 €
Article	2315 Voirie	129 279,00 €
Opération n°14	Travaux de bâtiments	20 000,00 €
Article	2313 Bâtiments	20 000,00 €

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES

M. le Maire propose de prendre en charge dans le budget « Fêtes et Cérémonies » les factures suivantes :

- Tous les frais relatifs à l'organisation de divers événements en Mairie (repas, formation...) Crédits ouverts environ **300,00 €**.
- Tous les frais relatifs à l'organisation de la sortie forestière du Conseil Municipal et du personnel communal qui aura lieu le dimanche 27 janvier 2019. Crédits ouverts environ **400,00 €**.
- Toutes les dépenses relatives **aux grands anniversaires** (arrangements floraux, environ **60 €** par arrangement) :

85^{ème} anniversaire de Mme Marie-Thérèse MEYER née LITZLER

Le Conseil, à l'unanimité, accepte.

POINT 7 : DIVERS

Motion de soutien au service des urgences et à la maternité de l'Hôpital Saint-Morand

Monsieur le Maire expose que le comité de pilotage du GHRMSA qui s'est tenu récemment avait pour objectif la réorganisation du groupement hospitalier et l'amélioration de l'offre de soins sur l'ensemble des sites en vue d'un retour à l'équilibre financier.

Dans cette optique, la fermeture des services des urgences et de la maternité de l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch est envisagée.

Dans cet objectif de réorganisation de l'offre de soins dans les territoires, l'ARS va prochainement lancer plusieurs groupes de travail. Une telle proposition constitue un simulacre de concertation ayant comme perspective une prise de décision en mars 2019 avec une mise en œuvre des mesures dès le mois de juin de la même année.

Le Conseil Municipal de CARSPACH,

A l'unanimité,

RAPPELLE avec force et vigueur l'importance des hôpitaux de proximité ainsi que l'attachement des élus au service des urgences à la maternité de l'hôpital Saint-Morand d'Altkirch en demandant à l'ARS d'apporter des précisions concrètes sur l'avenir de ces services.

DEMANDE instamment un délai plus long afin de construire avec les représentants du personnel, les médecins libéraux, l'ensemble des professionnels de santé, les élus, la direction du GHRMSA, etc., un véritable projet de territoire pour garantir une offre de soins adaptée et durable dans notre bassin de vie.

CONDAMNE fermement la piste envisagée de transformer la maternité d'Altkirch en Centre de périnatalité (suivi avant et après les accouchements) et la possible fermeture du service des urgences.

URBANISME

DECLARATION PREALABLE		
OZDEMIR Ayhan	Abri de jardin	18, rue des Champs
SPRENGER Quentin	Changement de destination, extension, modification et ravalement de façades, mise en place d'un mur de clôture	9, rue du Gazon

PERMIS DE CONSTRUIRE		
SCI MARIMISA représentée par M. Michel KLINGER	Construction d'un cabinet dentaire	Rue Oberdorf

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour laquelle il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
Me Hélène SIFFERT-KLUSKA 68700 CERNAY	SCI MAZARIN	Bâti sur terrain propre 1, rue du Gazon Section 02 Parcelle 574 5,14 ares	185 000 €	M. et Mme Philippe RENARD

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 3744 € représentant 30% du montant des frais de mise à jour de l'étude de sécurité en traverse d'agglomération (12 480 €). M. le Maire remercie la collectivité départementale pour son soutien.
- Monsieur SPILLMANN précise également que la commune est à la recherche de volontaires pour compléter l'équipe de distribution du bulletin municipal. Isabelle METZGER précise qu'elle reprendra le secteur de Madame MORETH. Brigitte HORNY, Sylvie HILBOLD et Robin GOEPFERT sont également disponibles.
- Le Maire précise que le Fascht rund um d'Bach aura bien lieu en 2019. La configuration sera complètement différente puisqu'il se déroulera dans le Parc du Lycée Sonnenberg. L'organisation sera elle aussi chamboulée puisque plusieurs associations ont fait savoir qu'elles n'y participeraient pas. Une association dédiée à cette manifestation est en construction. En tout état de cause la commune soutiendra le « fascht » comme elle l'a toujours fait.
- Le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à notre adjointe Isabelle METZGER et à l'ensemble de son équipe pour l'organisation de la fête de Noël des seniors qui fût, de l'avis de toutes et de tous, une pleine réussite.
- Rémi SPILLMANN informe également le Conseil qu'il a participé, avec Madame Emmanuelle GUENOT, nouvelle sous-préfète d'Altkirch et Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, à une rencontre avec les gilets jaunes présents sur le rond-point de la RD 419. Le rond-point va être évacué dans les prochains jours. Les deux maires se sont engagés à rencontrer le mouvement des gilets jaunes pour recevoir leurs doléances et les transmettre aux services de l'Etat. Un débat public sera également organisé localement. Le spectre des doléances est très large, parfois peu lisible mais le Maire a été touché par le lien social qui s'est créé entre les manifestants et la fraternité qui les unit.
- Madame Gabrielle WALCH remercie la commune pour l'installation du paravent situé devant la benne à déchets verts du cimetière qui permet une meilleure intégration du bac dans ce lieu.
- Madame Brigitte HORNY fait savoir que la problématique du stationnement dans la rue de Chêne ne s'est pas améliorée aux sorties d'école. Le parking de la place de la Paix n'est pourtant jamais plein. La Municipalité et les services iront à la rencontre des parents à la rentrée scolaire de janvier.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le Maire lève la séance à 20h55 en souhaitant d'agréables fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'équipe.

Ainsi fait et délibéré à Carspach, les jour, mois et an comme ci-dessus.

Tableau des signatures Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de CARSPACH Séance du 18 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2018

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- D. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales.
- E. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau pour l'année 2017
- F. Attributions de Compensations définitives pour l'année 2018

POINT 3 : PERSONNEL COMMUNAL

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

POINT 4 : ENVIRONNEMENT

- Enquête publique dans le cadre de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le site de la carrière d'Altkirch

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES**POINT 7 :** DIVERS

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SPILLMANN Rémi	Maire		
MOSSER Jean-Yves	1 ^{er} Adjoint		
KELLER François	2 ^{ème} Adjoint		
LIDIN Véronique	3 ^{ème} Adjoint		
METZGER Isabelle	4 ^{ème} Adjoint		

WALCH Gabrielle	Conseiller Municipal		
DIETSCH Jean-Paul	Conseiller Municipal		
HILBOLD Sylvie	Conseiller Municipal		
DUSIC André	Conseiller Municipal		
BERBETT Yannick	Conseiller Municipal		
HORNY Brigitte	Conseiller Municipal		
HELL Pascal	Conseiller Municipal		<i>Procuration à Rémi SPILLMANN</i>
HARNIST Agnès	Conseiller Municipal		
BLIND Robert	Conseiller Municipal		
LERDUNG Pierrette	Conseiller Municipal		
LEBOURGEOIS Claude	Conseiller Municipal		
DELATTRE Maryse	Conseiller Municipal		
WALCH Philippe	Conseiller Municipal		